

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA
PROLIFERATION DES ARMES LEGERES (CNLCPAL)



RAPPORT NATIONAL SUR LE PLAN D'ACTION DES NATIONS UNIES

(Année 2009)

29 Décembre 2009

1 - Préambule

La Commission Nationale de lutte contre la Prolifération des Armes Légères, (CNLCPAL) du Bénin a été créée par Décret N° 2000- 106 du 09 mars 2000 et installée officiellement le 14 février 2003. Elle a pour objectif essentiel de lutter contre le phénomène de prolifération des armes légères qui constitue l'un des facteurs d'insécurité pour les populations béninoises.

Directement liée à la Présidence de la République, elle a pour mission d'assister la Haute Autorité dans la conception et la mise en œuvre de la politique nationale en matière de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre dans le cadre de l'application du Moratoire de la CEDEAO, signé le 31 octobre 1998 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, et par la suite, de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, signée le 14 juin 2006 par les pays membres de la CEDEAO.

La Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères œuvre au quotidien aux côtés des Forces de sécurité et de défense à créer un climat de paix et de sécurité pour le développement.

Depuis sa mise en place, la CNLCP AL déploie des activités sur le terrain, qui ont permis de saisir un nombre non négligeable d'armes et de munitions et de renforcer la lutte contre l'insécurité, grâce aux efforts du Gouvernement béninois et à l'appui de la CEDEAO à travers l'ECOSAP.

11- Le Point Focal National

Le Point Focal National du Bénin est le Président de la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères (CNLCP AL).

Ces coordonnées se présentent comme ci -après :

Intendant Général de Brigade Robert

GBIAN 03 BP 2100 Cotonou,

Téléphone: 2130 63 98

Email: • cnlcpal@intnet.bj • / •• cnlcpalpresi@intnet.bj ••

111- Mise en œuvre au plan national

Le Plan d'action 2009, a couvert des domaines variées et activités multiformes notamment la conduite d'une revue complète des armes légères et de petit calibre dénommée " enquêtes nationales" et déclinées en plusieurs sous activités que sont:

- 1- Conception et administration du questionnaire d'enquête ayant permis d'évaluer les connaissances, l'attitude et la perception des individus et des ménages sur les dangers inhérents à la prolifération et à la violence armée.
- 2- Atelier national/dialogue public sur la problématique des armes légères et de petit calibre/question des stocks d'armes qui a permis d'élever la participation citoyenne et la compréhension de l'importance de la lutte contre les armes légères et de petit calibre avec un accent sur la jeunesse vulnérable, les femmes, la société civile, le secteur de la sécurité publique.
- 3- Revue/analyse des politiques nationales, lois et règlements sur les armes légères et de petit calibre en vue de déterminer les politiques, lois et règlements actuels sur la distribution, l'importation, le transfert, la possession d'armes.
- 4- Etude d'impact socio-économique sur la prolifération des armes légères et de petit calibre qui a examiné l'impact de la prolifération des armes légères et de petit calibre et la violence armée sur la croissance économique et la pauvreté.

Débutées depuis 2007, les données recueillies ainsi que les recommandations de l'enquête sur les armes légères ont été validées, lors d'un atelier national, le 18 décembre 2009.

Autres activités ont été initiées et d'autres poursuivies telles que:

- 5- La création d'une banque de données des fabricants d'armes artisanales.

La mise en œuvre de projets à impact immédiat en cours d'achèvement (fournitures de matériels et équipements de détection et de communication pour l'unité portuaire de la CNLCPAL en charge de des fouilles de véhicules d'occasion et l'organisation de la caravane de sensibilisation, de collecte et de destruction d'armes illicites, excédentaires et obsolètes sur toute l'étendue du territoire national.

- 6- La fourniture de matériels et équipements de bureau.

7 - La mise à jour du régime des armes au Bénin dont les améliorations textuelles apportées au Projet de loi portant régime des armes et munitions en République du Bénin au regard de la Convention de la CEDEAO.

Par ailleurs, la Commission a procédé à la formation des Forces Armées; la formation des Forces de Sécurité; la formation/sensibilisation des Elus locaux et des membres de la Société Civile au renforcement de la culture de paix dans la société. Il faudra noter, toutefois, que par manque de ressources, toutes les activités programmées n'ont pu être exécutées notamment. Ces activités pourront l'être au cours de l'année 2010.

- *Renforcement du contrôle des frontières et de la sécurité*

La CNLCPAL aux côtés des Forces de sécurité nationales oeuvre pour lutter efficacement contre le trafic illicite des armes aux niveaux des frontières nationales.

La situation sécuritaire du Bénin au cours de 2009 a été particulièrement caractérisée par des vols à mains armées de véhicules et de numéraires. En réaction à cette situation, il a été procédé au renforcement du dispositif sécuritaire par des opérations de fouilles de sécurité dans nos villes et campagnes mais surtout au niveau des postes frontaliers aux fins de rechercher et saisir les armes et autres objets pouvant servir à commettre des faits criminels.

Des patrouilles mixtes transfrontalières sont organisées avec les autorités nigérianes compte tenu de l'étendue des frontières du Bénin avec le Nigeria. Au niveau des zones rurales, les organisations des chasseurs traditionnels se sont créés pour soutenir l'action des forces de sécurité publique. L'opportunité d'une telle organisation est à l'étude.

D'une façon générale, sur toute l'étendue du territoire, des fouilles systématiques de véhicules sont organisées pour traquer les groupes de criminels organisés. Des équipes montées au port et à l'aéroport de Cotonou s'occupent de la veille pour que le pays ne constitue pas une plaque tournante de la circulation des armes légères, ceci grâce à l'appui des services de la douane, de la Gendarmerie et de la Police.

Des opérations conjointes avec le Togo, le Burkina Faso, le Niger et le Mali, sont également menées en vue de démanteler les réseaux de la délinquance transfrontalière.

- *Amélioration de la gestion des stocks et du contrôle*

Au Bénin, la gestion des stocks d'armes relève de la compétence de l'Etat qui à travers les services de défense et de sécurité prennent les dispositions pour sécuriser ces stocks et assurer leur contrôle.

La CNLCP AL y contribue depuis 2007, et particulièrement en 2009 à travers les enquêtes nationales qu'elle soutient et qui, entre autres, constituent une mission de vérification des conditions de stockage et d'entreposage des armes et munitions dans les juridictions. Elles ont pour objectif de voir si les armes et munitions reversées aux instances judiciaires étaient stockées et entreposées dans les conditions de sécurité requises.

La stratégie au Bénin en matière de gestion de stocks nationaux et d'armes saisies mérite d'être appuyée de façon substantielle en vue de parvenir à brève échéance aux résultats escomptés. Dans cette perspective, il est envisagé, pour cette année 2010, l'organisation d'un atelier national de formation des Forces de sécurité et de défense sur la gestion et la sécurisation des stocks d'armes.

Pour ce qui concerne le contrôle, la rupture malheureuse de la circulation des informations notamment au niveau des communautés à la base sur le contrôle des armes légères représente souvent un obstacle de taille pour faire reculer le mal en même temps qu'elle constitue un terreau fertile aux personnes mal intentionnées.

Compte tenu des moyens limités dont dispose la Police Nationale, la CNLCP AL, dans la droite ligne de ces activités de renforcement des capacités des services de sécurité pour mieux accomplir leur tâches dans la lutte contre la circulation et la détention illicite des armes, crée un projet dénommé « Création de banques de données informatisées ».

Ce projet qui sera mis en œuvre au cours de l'année 2010 par la Direction de la Sécurité publique de la Police Nationale, sous le contrôle de la Commission, a pour objectif global de créer une banque de données informatisées et efficace des personnes détenteurs des armes au Bénin. Les objectifs particuliers de ce projet sont:

actualiser le fichier des personnes ayant une autorisation de port d'armes afin de se faire une idée claire du nombre d'armes en circulation au Bénin;

faire le point des armes perdues par les particuliers et qui n'ont jamais été déclarées aux services de sécurité publique;

connaître la situation des armes dont les détenteurs sont décédés entre temps;

connaître la situation des armes et munitions qui ont été utilisées et dans quels cadres ;

mieux, suivre et contrôler les personnes autorisées à porter des armes au Bénin.

- *Campagnes de sensibilisation et lumière sur la promotion de la culture de la paix*

Au nombre des activités prioritaires de la Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères du Bénin, figurent les campagnes de sensibilisation à l'endroit de toutes les couches de la population, notamment les personnels des Forces de sécurité publique, la presse publique et privée et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sur le danger que représente la circulation des armes légères.

Au titre de l'année 2009, la CNLCPAL a amorcé, comme mentionné plus haut, une caravane de sensibilisation, de collecte et de destruction d'armes, l'organisation des séminaires de formation au profit des forces de sécurité et auxiliaires de justice, la création d'un site web pour la diffusion des spots audiovisuels sur les dangers de la prolifération des armes légères ainsi que l'élaboration de bulletins d'information et, ce, en collaboration avec les ONG nationales.

Mais en raison de la recrudescence de la situation d'insécurité et de l'effervescence du climat politique et plus précisément du fait des désagréments connus dans le traitement des dossiers d'appel de fonds, la Commission n'a pu exécuté entièrement son programme d'action pour 2009.

En effet la situation politique du Bénin a été marquée, au cours de cette année par diverses perturbations notamment les crises au sein du parlement béninois liées entre autres à la mise en route du processus d'élaboration de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI), la reprise des élections municipales et communales dans plusieurs localités, les scandales issus des détournements de deniers publics pour ne citer que ceux là.

Néanmoins, il faut souligner que la Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères a comme activité principale de sensibilisation, l'organisation de l'émission question du jour: priorité sécurité, initiée en partenariat avec la radio Atlantic FM.

Il s'agit d'une sensibilisation sur les comportements sécuritaires à insuffler aux citoyens et ce, à travers chaque émission basée sur un thème précis. Le but de cette activité est de donner la parole aux spécialistes de la sécurité et de la sûreté pour expliquer aux concitoyens les différentes actions menées par les autorités mais aussi leur permettre d'exprimer leurs attentes en matière de sécurité.

Par ailleurs, il est à signaler que la Commission a participé à divers stages et ateliers organisés sous l'égide d'ECOSAP-CEDEAO, du Réseau d'Action sur les Armes Légères au Bénin (RASALEB) et du Ministère de la Défense nationale. Plusieurs ONG ont, à travers le (RASALEB), mené sur le terrain des

actions de sensibilisation sur les dangers de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre et sur la promotion de la culture de la paix.

Au titre de ces actions, il y a lieu de mentionner le plaidoyer fait par le RASALEB en direction du parlement pour la ratification par le Bénin de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre qui est intervenu le 09 juin 2009 permettant ainsi l'entrée en vigueur de la Convention.

Ces différentes activités de sensibilisation et de promotion de la culture de la paix participent à la préservation d'un climat de paix et de sécurité dans le pays.

- *Collecte et destruction d'armes illicites, excédentaires et obsolètes*

Au Bénin, les armes saisies par la Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères sont stockées à la Présidence de la République ou auprès des greffes au niveau des tribunaux.

Tous les jours, en dépit des techniques de fouilles rudimentaires, des armes sont saisies et stockées et le nombre se chiffre à deux mille cents (2100) en Octobre 2009.

Leur destruction interviendra incessamment.

Par ailleurs, il convient de noter que les armes obsolètes des stocks nationaux sont gardées dans les dépôts du Ministère de la Défense Nationale.

La gestion de ce stock ne relève pas des attributions de la Commission.

IV- Mise en œuvre au niveau sous régional

- *Développement des plans d'actions*

L'ECOSAP est actuellement la seule structure sous régionale qui soutient la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères dans la réalisation des enquêtes au plan national. Le consultant recruté par le PNUD au titre de l'année 2007, a déjà élaboré le rapport sur les enquêtes nationales au Bénin qu'il a présenté au cours d'un atelier national organisé avec le soutien d'ECOSAP-CEDEAO et du PNUD, le 18 décembre 2009 à Cotonou.

Cet atelier a connu la participation de toutes les couches sociales impliquées dans la lutte contre la prolifération des armes et des acteurs étatiques et régionaux qui, à l'issue de l'examen minutieux du rapport l'ont adopté sous réserves de recommandations pertinentes formulées à l'endroit du Consultant pour sa finalisation.

Il est important de souligner que le rapport sur les enquêtes nationales servira de base à l'élaboration du plan d'action national qui devra intégrer la politique de développement de l'Etat.

Par ailleurs, il est à indiqué qu'il existe une collaboration entre la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères du Bénin et les Commissions Nationales de lutte contre la prolifération des Etats limitrophes. Celle-ci mérite d'être renforcée par des rencontres périodiques .

- *Mise en œuvre de la Convention de la CEDEAO*

Le processus de ratification de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre a connu son terme le 09 juin 2009, date à laquelle le Chef de l'Etat a ratifié la Convention.

Le Bénin, 9^{ème} pays ayant ratifié la Convention, se félicite de cette heureuse issue qui a permis son entrée en vigueur au sein de l'espace CEDEAO.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, la commission a déjà procédé à la relecture du projet de loi fixant le régime des armes et munitions au Bénin dont les améliorations seront incessamment soumis à l'Assemblée Nationale. Des efforts seront déployés en vue de son vote.

V- Coopération internationale et assistance

La CNLCP AL, au titre des appuis financiers et techniques, a reçu de la CEDEAO à travers le Programme ECOSAP, il y a quelques années une subvention de vingt cinq (25.000) mille dollars. Cet appui a servi à l'équipement en matériels informatiques et permis la formation de son personnel et celui des forces de sécurité et de défense sur la lutte contre la prolifération des armes légères; soixante mille autres dollars sont venus en appui à la réalisation des enquêtes nationales. L'ECOSAP a également doté la CNLCP AL d'un véhicule 4x4 pour ses activités.

Le Réseau d'Action Sur les Armes Légères au Bénin (RASALEB) a reçu un financement de douze mille dollars US d'Oxfam America à travers W AANSA pour une campagne de sensibilisation et un plaidoyer dans l'optique de la ratification et de la promulgation de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre.

VI - Contrainte et défis

Les difficultés que rencontre la Commission Nationale béninoise de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères sont d'ordre financier et technique. Sur le plan financier, les ressources mises à la disposition de la CNLCP AL restent limitées par rapport à l'ampleur des tâches à exécuter.

Sur le plan technique, la CNLCPAL apprécierait de bénéficier de l'appui technique de structures évoluant dans ce domaine afin de bénéficier des expertises nécessaires au renforcement des capacités de ses membres.

VII - Les besoins

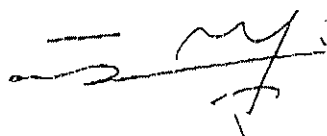
Dans le cadre d'une bonne surveillance des frontières terrestres, portuaire et aéroportuaire du Bénin, la Commission nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères serait plus efficace dans sa mission si elle disposait de portiques, des scanners mobiles et des détecteurs de métaux à mains. De même, il urge de mettre à sa disposition l'expertise nécessaire dans le cadre de la formation des artisans artisanaux d'armes en vue du marquage et de la traçabilité des armes fabriquées. Une expertise est également souhaitée dans le cadre de la création de banques de données informatisées pour les détenteurs d'armes perfectionnées au Bénin.

VIII - Conclusion

La Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères du Bénin, depuis sa création, s'atèle à remplir convenablement sa mission en vue de renforcer au Bénin le climat de paix et de sécurité sans lequel aucun développement durable n'est possible.

Afin de lui permettre d'atteindre les objectifs escomptés, il est vivement souhaité que les ressources financières et techniques nécessaires soient mises à sa disposition aussi bien par le Gouvernement que les structures partenaires.

Le président de la CNLCP AL



L'Intendant Général de Brigade Robert GBIAN